



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
Emploi et Développement des Compétences
Service concours – DHEC40

**Le directeur général
de la Caisse des dépôts et consignations,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat ;

Vu les articles R 518-1 à R 518-11 du code monétaire et financier ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un examen professionnel l'avancement au grade d'adjoint administratif de 1ère classe de la Caisse des dépôts et consignations ;

.../...

ARRETE :

Article 1^{er} : La composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe de la Caisse des dépôts et consignations, au titre de l'année 2014, est fixée comme suit :

M. Bruno GOUESCLOU	Administrateur civil hors classe, Président
Mme Sandrine MARTINS	Attachée d'administration de la Caisse des dépôts et consignations
Mme Laetitia DANDRAU	Attaché d'administration de la Caisse des dépôts et consignations

Article 2 : Le présent arrêté sera déposé à la direction des ressources humaines de l'Etablissement public et fera l'objet d'une publication dans les supports de communication interne et d'un affichage dans les locaux de l'Etablissement public.

Fait à Paris, le **10 OCT. 2014**

Pour le directeur général
de la Caisse des dépôts et consignations
et par délégation,
la directrice des ressources humaines
de l'Etablissement public



Martine CORNEC